

"NOTRE PRIORITÉ: LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL"

TROIS QUESTIONS À... HÉLÈNE PROUTEAU, MAIRE ADJOINT DÉLÉGUÉE À LA PETITE ENFANCE

Quelles ont été les actions menées par la municipalité, depuis le début du mandat, dans le domaine de la Petite enfance ?

L'équipe, composée du personnel en mairie et des directrices de crèches, fait son maximum pour faciliter les démarches des parents. Nous avons commencé par réorganiser la réunion d'information qui a lieu tous les premiers mardis du mois, en nous servant d'un support audiovisuel pour une meilleure compréhension de tous.

En outre, nous travaillons à la mise en place d'une liste d'attente en crèche transparente pour les parents. Après une phase d'observation de l'exercice d'attribution des places en crèche, entre juin et septembre derniers, nous travaillons avec nos collègues des communes voisines afin de partager ce que j'appellerais les "bonnes pratiques". Nous allons donc veiller cette année à ce que les priorités d'attribution soient bien observées: critères sociaux, critères facilitant (comme l'état de santé des parents...) et date d'inscription.



Quels sont les moyens dont dispose la municipalité pour l'accueil de la Petite enfance ?

Depuis 1995, la Caisse d'allocations familiales (CAF) a versé de nombreuses aides financières pour l'équipement de structures d'accueil. Mais cette manne budgétaire s'est tarie. Le développement de l'accueil de la Petite enfance reste une priorité pour la municipalité avec, pour objectifs, la diversification des modes de garde, une amplitude accrue des horaires et la souplesse du soutien aux parents. Sans nous substituer aux parents, qui assurent, rappelons-le, le premier métier de la Petite enfance,

nous devons étudier des alternatives de garde innovantes et développer des alternatives existantes.

Concrètement, quelles solutions proposerez-vous aux Chavillois qui rencontrent des difficultés pour faire garder leurs enfants ?

Soyons clairs: nous ne sommes pas en mesure de développer les places d'accueil en structures collectives à moyen terme. La crèche collective n'est pas la seule réponse!

Les enfants peuvent être gardés chez des assistantes maternelles ou, au domicile des parents, par des auxiliaires parentales. Cette solution est moins onéreuse qu'il n'y paraît, dans le cadre d'une garde partagée, du fait des aides financières accordées par l'État, le Conseil général et la CAF. Cette solution est à la fois souple pour les parents et adaptée à l'enfant qui garde son propre rythme. En outre, les enfants se rendent une fois par semaine au Relais mixte, pour y suivre des activités pédagogiques, dans un cadre collectif. Le Relais mixte peut également aider les parents à trouver une solution de garde de rechange, en cas de vacance de l'auxiliaire.

Enfin, nous souhaitons mettre en place, à moyen terme, un réseau de micro-crèches en appartement, afin d'assurer un réseau de proximité. ■